



ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE SAUVEGARDE DES MOULINS Normands-Picards

*Association pour l'étude, la conservation, et la restitution du Patrimoine hydraulique et éolien,
& pour la protection environnementale des ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et
végétales créés et induits par sa présence.*

déclarée le 13 Juin 1984 à la Sous Préfecture de BERNAY sous le n° 2017

*Siège social : Moulin Saint
Amand*

*2 rue du Tour - 76000 ROUEN
<http://moulinsnormandspicards.org>*

Compte Rendu du Conseil d'Administration du samedi 25 janvier 2020 Moulin Sainte Catherine – Oherville (76)

Le Conseil d'Administration commence à 14h00.

Présents : Anne-Sophie FILLÂTRE, Didier FILLÂTRE, Annick MOIGNET, Roland PAUMELLE,
Yvette MASCART, Francis MASCART, Thérèse GUINOT, Richard CHARLES, Josette SIMON, Riwan DUGUE.

Absents : Nicole HELENE , Christèle SENEZ, et Bernard DOSIERE, François BERTIN, Sébastien LECHAVALIER.

Invités : Philippe VALLOIS, Chloé LAZARE, Jonathan ZEROUN, Jean-Michel BRAQUEHE, Andrée FANBONNE, M et Mme
Christian SAHUT, Francis LAMBOTTE.

Le quorum (mini $\frac{1}{4}$ = 4) 10 /15 est atteint, le CA peut valablement délibérer, le Président ouvre le Conseil d'Administration

1°/ Approbation CR des CA précédents :

Résolution n°1 : Approuvez-vous le CR du CA du 23 février 2019 ?

Oui : 9 / Non : 0 / Abstention : 1 / Nul : 0 – Résolution adoptée.

Le Compte-Rendu du Conseil d'Administration du 23 février 2019 est adopté.

Résolution n°2 : Approuvez-vous le CR du CA du 31 mars 2019 ?

Oui : 9 / Non : 0 / Abstention : 1 / Nul : 0 – Résolution adoptée.

Le Compte-Rendu du Conseil d'Administration du 31 mars 2019 est adopté.

Résolution n°3 : Approuvez-vous le CR du CA du 27 avril 2019 ?

Oui : 9 / Non : 0 / Abstention : 1 / Nul : 0 – Résolution adoptée.

Le Compte-Rendu du Conseil d'Administration du 27 avril 2019 est adopté.

Résolution n°4 : Approuvez-vous le CR du CA du 29 juin 2019 ?

Oui : 9 / Non : 0 / Abstention : 1 / Nul : 0 – Résolution adoptée.

Le Compte-Rendu du Conseil d'Administration du 29 juin 2019 est adopté.

2°/ Gestion de l'Association depuis le 29 juin 2019 :

L'association a reçu les candidatures suivantes :

Mme Marie Noëlle CHEVALIER (mairie d'Authueil Authouillet)

Mademoiselle Chloé LAZARE et Monsieur Jonathan ZERDOUN

Résolution n°5 : Conformément à l'Article 1 (Demande d'admission et agrément des nouveaux membres) de notre Règlement Intérieur adopté à notre Assemblée Générale du 31 mars 2019, après avoir examiné la demande d'admission de Mme Chevalier, Le CA agrée-t il la candidature de Mme Chevalier ?

Oui : 10 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 / Résolution adoptée.

Mme Marie Noëlle CHEVALIER est admise en tant qu'adhérente de notre Association par le Conseil d'Administration.

Résolution n°6 : Conformément à l'Article 1 (Demande d'admission et agrément des nouveaux membres) de notre Règlement Intérieur adopté à notre Assemblée Générale du 31 mars 2019, après avoir examiné la demande d'admission de Melle LAZARE et M. ZERDOUN, Le CA agrée-t il la candidature de Melle LAZARE et M. ZERDOUN ?

Oui : 10 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 / Résolution adoptée.

Melle LAZARE et M. ZERDOUN sont admis en tant qu'adhérents de notre Association par le Conseil d'Administration.

L'association a participé notamment :

- participé au festival médiéval du moulin d'Hauville le 4 août dernier,
- participé aux Journées du Patrimoine sur le site de la Minoterie Lambotte à Aumale et au Moulin de Compainville le 21 et 22 septembre
- aux assises de la petite hydroélectricité et de la biodiversité organisées par M. Kerbarh à l'Assemblée Nationale le 24



SIRET : 505 371 278 00035 – Code APE : 9499 Z

Association affiliée à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins
Membre suppléant de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (DRAC de Normandie)
Membre du collectif « Défense des Rivières Normandes »



octobre.

Dans le cadre de la triple assignation des époux Carons :

- Les intérêts de l'association ont été confiés à Me Mosquet,
- La médiation a été finalement refusée par les époux Carons,
- Et Les échanges de conclusions sont en cours.

Résolution 7 : Désignez-vous M. Roland Paumelle, membre du Conseil d'Administration, pour représenter notre Association en Justice dans le cadre de la procédure judiciaire engagée par Monsieur Marcel CARON et Madame Marie-France CARON, conformément à l'article 14 de nos statuts, en complément de M. François Bertin ?

Oui : 10 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 - Résolution adoptée

M. Roland Paumelle, membre du Conseil d'Administration, est désigné, par notre Conseil d'Administration, pour représenter notre Association en Justice dans le cadre de la procédure judiciaire engagée par Monsieur Marcel CARON et Madame Marie-France CARON, conformément à l'article 14 de nos statuts, en complément de M. François Bertin.

3°/ **Bilan 2019** :

Présentation des résultats (joint)

Résolution n°8 : Approuvez-vous de présenter à l'AG d'affecter le résultat 1,61euro en report à nouveau ?

Oui : 10 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 – Résolution adoptée

4°/ **Bilan prévisionnel 2020** :

Projets 2020 et affectation du budget provisionnel correspondant

a- Patrimoine :

Organiser de la Journée des Moulins Normands-Picards 2020, et son Trophée

Participer aux Journées du Patrimoine,

Poursuivre le travail pour Editer les livres :

Avec une couverture réalisée par M. Francis MASCART

- Histoire de deux moulins de Rouen par M. Lucien-René DELSALLE

- Histoire de la Minoterie Lambotte à Aumale par Mme Raphael Ternois

- M. Sorel compte-rendu de ses conférences de Rouen (2018) et Brionne (2019)

Avec obtention des droits d'auteur, la recherche de financements (participatif, subventions) et ouverture à la souscription.

b- Développement durable et Biodiversité :

certification CPIE

Extension de notre Garderie

Recherche de baux de droit de pêche sur notre territoire

Mise en place de notre stratégie pour défendre la biodiversité de nos rivières

Recherche de subventions pour mettre en pratique notre politique

Inventaire des zones humides en relation avec les moulins et mise en place d'une stratégie pour les sauvegarder

Participation à l'Agence Régional de Biodiversité

Recherche d'un partenariat pour organiser des chantiers liés à préservation et la défense de l'environnement.

c- Communication :

Développer nos relations avec les élus, bassins versants, l'Agence de l'Eau

Mise à jour de notre flyer et des éléments marketing (roller banner, banderolle, ...)

d- Juridique

Poursuite du recours au tribunal administratif pour l'obtention de notre agrément Protection environnementale

Suive de la triple assignation des époux Carons

Faire respecter l'application du L214-18.1 du code de l'environnement

5°/ **AGO du 26 avril 2020** :

Lieu : la cave du moulin à Louviers (27)

Déroulement

Matin :

9h15 Accueil café

9h30 Conférence M. Sorel (durée 1 heure)

Conférence suite assises de la petite hydroélectricité et de la biodiversité (film Philippe)

11h Remise du trophée de la journée des moulins
11h30 Mots des élus
12h15 apéritif
Repas 12h30 – 14h15, Avec traiteur

14h30 AG : Accueil café, émargement
15h45 visite de Louviers

6°/ **Journée des Moulins 2020 :**

Date : 21 juin 2020

Le gagnant du Trophée de la Journée des moulins normands-picards 2019 se verra offrir par l'association 2 places au prochain congrès de la FFAM.

7°/ Mise en place de la réunion Agence Française de Biodiversité, Agence de l'Eau Seine-Normande et nos Administrateurs :

Résolution n°8 : Donnez-vous mandat à M. Philippe Vallois (membre à jour de sa cotisation 2020) pour représenter les intérêts de notre association au groupe de travail n°1 "Connaissance – Observatoire de la Biodiversité".

En contrepartie, M. Philippe Vallois devra faire un rapport régulier d'avancement au CA.

En cas de désaccord avec le CA, M. Philippe Vallois abandonnera son mandat à réception de la signification.

Oui : 10 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 – Résolution adoptée

Résolution n°9 : Donnez-vous mandat à Mme Giada CONNESTARI (membre à jour de sa cotisation 2020) pour représenter les intérêts de notre association au groupe de travail n°2 « Communiquer sur la biodiversité régionale pour mieux la connaître et inciter à agir et la préserver ».

En contrepartie, Mme Giada CONNESTARI devra faire un rapport régulier d'avancement au CA.

En cas de désaccord avec le CA, Mme Giada CONNESTARI abandonnera son mandat à réception de la signification.

Oui : 10 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 – Résolution adoptée

Résolution n°10 : Donnez-vous mandat à Mme Thérèse GUINOT (membre à jour de sa cotisation 2020) pour représenter les intérêts de notre association au groupe de travail n°3 « Adaptation des territoires au changement climatique ».

En contrepartie, Mme Thérèse GUINOT devra faire un rapport régulier d'avancement au CA.

En cas de désaccord avec le CA, Mme Thérèse GUINOT abandonnera son mandat à réception de la signification.

Oui : 10 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 – Résolution adoptée

Résolution n°11 : Donnez-vous mandat à Mme Josette SIMON (membre à jour de sa cotisation 2020) pour représenter les intérêts de notre association au groupe de travail n°3 « La Trame noire ».

En contrepartie, Mme Josette SIMON devra faire un rapport régulier d'avancement au CA.

En cas de désaccord avec le CA, Mme Josette SIMON abandonnera son mandat à réception de la signification.

Oui : 10 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 – Résolution adoptée

8°/ **Charte Biodiversité dans le cadre des élections municipales 2020 :**

Afin de pouvoir sensibiliser les candidats aux élections, l'association pourrait mettre en place une charte concernant la biodiversité pour se faire connaître et appuyer notre démarche.

Par manque de temps cette action est reportée.

9°/ **Dossiers Rivières de la Varenne, Durdent :**

Dérèglement hydro à Héricourt en Caux :

Concernant le réajustement de la délimitation de la zone N en zone UA sur le site Saint Mellon, l'association a émis les 3 réserves suivantes qui se traduisent par les 3 questions ci-dessous, auxquelles l'association souhaite lire les réponses appropriées :

Sur le territoire de la commune d'Héricourt en Caux, les parcelles Section AB n°22, 23 et 24 (pièce n°1) se trouvaient anciennement une pisciculture (bien présente sur le P.P.R.I. de la Vallée de la Durdent de janvier 2002) (pièce n°2), mais supprimée sur le relevé cadastral de ce jour avec le lit de la rivière déplacé (en bleu) en dehors du Domaine Public sur le Cadastre.

Question n°1 - Une telle modification ne doit-elle pas nécessiter une enquête publique préalable à la modification d'emprise du Domaine Public ?

Pour information, nous vous joignons nos tentatives conduites depuis 2018 par notre association pour alerter les différents services instructeurs des incidences de la démarche en cours (renaturation du site) sans prise en compte de l'ensemble des conséquences de la modification unilatérale du Droit d'Eau attaché à cette propriété. (pièces n°3 – lettre à la FDAAPMA76, n°4 Lettre au Ministère de la transition éco, n°5-a Courrier de M. le Sénateur Revet, n°5-b Réponse de Mme la Préfète de Seine-Maritime à M. Revet, n°5-c Réponse de Madame la Préfète de Seine-Maritime à M. Batut).

D'ores et déjà, nous ne pouvons que confirmer nos craintes : l'abaissement du niveau de la ligne d'eau et le réessuyage de la nappe d'accompagnement ont eu pour effet une augmentation temporaire de la production hydroélectrique au moulin Sainte Catherine de M. Paumelle (Oherville) en aval du site (pièces n°6 et 7).

Le P.P.R.I. de 2002 précise des zones d'aléas différents sans pour autant inclure le lit mineur de la rivière de la Durdent, où pourtant l'écoulement d'eau était permanent.

Question n°2 - Est-il judicieux dans ces conditions d'inclure la partie urbanisable d'une emprise qui devrait, à notre sens, être incluse en « Zone Rouge » ?

D'autre part, nous observons, qu'à ce jour, le Droit de Riveraineté n'a pas été respecté car les travaux de modification du tracé du cours d'eau et de son niveau n'ont pas fait l'objet d'une enquête publique adéquate pour les rendre opposables.

Question n°3 – Que justifie cette absence d'enquête publique que réclame le Droit de Riveraineté ?

Dossier du moulin MontMiré à Saint Saens suivi par Philippe Vallois

10°/ **Questions diverses :**

Mise en place de commissions animées par des administrateurs à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre question, la séance est levée à 16h00.

Le Président
Didier FILLÂTRE

Le Secrétaire